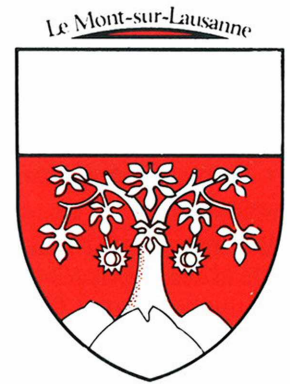


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

Le lundi 29 avril le Conseil communal du Mont s'est réuni pour la deuxième fois cette année sous la présidence de Monsieur Daniel Grosclaude, son président.

Le premier et le plus important objet fut l'adoption du plan de quartier "Champ des Merles", dans la région de la Clochatte, qui avait donné lieu à un certain nombre d'opposition de voisins lors de sa mise à l'enquête publique. Rappelons que ce plan de quartier prévoit l'affectation d'environ 21'000 m² à une zone d'habitation de faible densité (4 bâtiments avec 32 logements) et d'une zone artisanale d'environ 5'700 m² en bordure de la route de la Clochatte.

Après que Monsieur Michel Glayre ait donné lecture du rapport de la commission ad hoc, qui préavis favorablement à l'unanimité, sous réserve d'un examen ultérieur du plan des circulations, la discussion d'entrée en matière s'avère dès l'abord animée. Deux aspects interviennent:

- l'affectation des terrains et la nature des constructions d'une part et
- l'organisation des circulations d'autre part.

Certains estiment que ces deux aspects forment un tout indissociable, à préciser d'emblée entièrement dans le plan de quartier. Du rapport de la commission, des discussions et des explications de la Municipalité, il ressort que l'adoption du dit plan de quartier est la seule formalité encore à remplir pour que le nouveau plan de zone de la commune puisse être légalisé. Par ailleurs, on peut prendre acte que la planification définitive des circulations devrait pouvoir être réglée indépendamment et ultérieurement, conformément à une opinion généralisée des opposants et à l'avis de la commission c'est-à-dire de façon que le chemin à créer à l'intérieur du futur quartier soit affecté exclusivement à la desserte locale, la route de la Clochatte étant aménagée de façon à conserver sa vocation de transit, tout en offrant une meilleure sécurité, notamment le long de la scierie Menétréy. Après l'exposé de ces arguments, le Conseil vote l'entrée en matière par 43 voix contre 9.

La discussion de détail se déroule rapidement, tout comme la discussion générale, suite à quoi, le préavis municipal, le plan de quartier et son règlement -amendé pour tenir compte des exigences relatives à la circulation-, ainsi que les projets des réponses aux opposants et le rapport de la commission sont acceptés à une majorité évidente, seuls deux avis négatifs se manifestent.

Le Conseil communal octroie ensuite à la Municipalité un crédit de Fr. 86'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie AEBI destiné à divers travaux utilitaires et au déblaiement de la neige, en remplacement d'un Unimog vieux de 14 années.

Autre objet d'importance, l'aménagement complémentaire du Châtaignier, destiné à mettre à disposition du public des installations sanitaires de meilleure qualité ainsi qu'un lieu couvert pour la détente et le pique-nique. Cette construction remplacerait avantageusement le hangar de la voirie, en très mauvais état, et permettrait de jouir en même temps d'un coup d'oeil méconnu sur le charmant vallon de la Valleyre. L'aménagement du couvert comprendrait un emplacement pour des grillades, mis gratuitement à disposition; on éviterait ainsi la prolifération de foyers sauvages en lisière des bois les dimanches et les soirs de beau temps. Le Conseil suit l'avis de la commission selon lequel le nouveau bâtiment devrait être déplacé d'environ 3 mètres pour des raisons d'esthétique évidentes. Une telle proposition nécessite toutefois une négociation dans l'application de la nouvelle loi forestière de 1979, qui stipule l'obligation de reconstruire strictement sur le même emplacement pour bénéficier du droit acquis lorsque l'on se trouve à proximité d'une forêt, faute de quoi 10 mètres de distance sont exigés. Une telle condition serait manifestement aberrante.

Après que la Municipalité ait donné l'assurance que les usagers des nouvelles installations seront astreints à respecter la tranquillité du quartier, comme en tout autre lieu, le Conseil communal autorise la Municipalité à entreprendre les travaux projetés, estimés à environ Fr. 300'000.-.

Le dernier objet concerne l'acquisition par la Commune d'un bus pour le transport des élèves des écoles, Le marché à passer avec les PTT permettra à la Commune de disposer d'un bus à des conditions favorables, notamment la mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de travaux d'entretien ou de tout autre indisponibilité momentanée du véhicule acquis. Cet objet est aussi accepté à l'unanimité des membres du Conseil.

Au chapitre des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. Philippe Rauschert, syndic, est heureux d'annoncer que les habitants du Mont pourront bénéficier dès le premier juin 1985 du tarif urbain sur

la ligne de bus No 20. Une information générale sera faite prochainement à toute la population.

Finalement, le projet de la ville de Lausanne de réaliser une usine thermique à la frontière sud de notre Commune, au lieu dit la Tuillière, revient sur le tapis. Sur l'instigation de M. Hervé Menétrey, le Conseil vote une résolution selon laquelle il déclare s'opposer à la construction d'une centrale chaleur/force en limite de notre Commune et charge la Municipalité de défendre les intérêts de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Grosclaude clôt la séance, après le contre-appel, à 21h.50.

la secrétaire
Evelyne Panchaud

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRÔLE DES HABITANTS

Nous rappelons à tous les habitants du Mont les obligations du contrôle des habitants selon la loi du 22 novembre 1939 texte remis à jour le 1 mars 1975 concernant les locataires et sous-locataires de chambres et appartements.

Art. 43

Sous réserve des dispositions spéciales, ceux qui logent des personnes contre rémunération sont tenus de les déclarer immédiatement au bureau communal.

Ceux qui logent gratuitement des personnes doivent faire ces déclarations dans les 14 jours.

Les logeurs ont, en outre, l'obligation de s'assurer si leurs hôtes ont déposé leurs papiers dans les délais légaux au bureau communal.

Art. 45

Les propriétaires ou gérants d'immeubles sont tenus d'annoncer immédiatement au bureau communal chaque entrée et chaque sortie des locataires.

RAPPEL ...

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères seront déposées avant 7 heures le jour du ramassage ou exceptionnellement à partir de 20 heures la veille du jour de ramassage.

- *Trop souvent, notre Commune est enlaidie par des personnes ne respectant pas cette disposition et déposant leurs sacs à ordures dès le lendemain du jour de ramassage en prévision du suivant. Nous prions chacun de bien vouloir faire un effort afin d'éviter l'intervention de la police municipale.*

DÉCHETS DE GAZON

Ces déchets sont à déverser, sans emballage, à l'endroit signalé, au nord de la ferme de M. Hervé Menétrey, au chemin de la Viane les lundis et jeudis de 7h. à 20h. et les samedis de 7h. à 11h.

- *Trop souvent ces déchets remplissent inutilement notre camion de ramassage des ordures ménagères.*

CHIENS

Extraits du règlement de police:

Art. 74

Il est interdit de laisser divaguer des animaux. Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Art. 75

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans un lieu accessible au public, ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics.

Art. 76

Il est interdit aux propriétaires de chien de laisser leurs animaux salir les trottoirs, les façades, les seuils, les promenades et les parcs publics.

- *Nous vous rendons tout spécialement attentif à ce dernier article; en effet, trop de propriétaires de chiens conduisent ceux-ci dans des promenades publiques ou aux abords des collèges, endroits où, peu après, nous voyons de jeunes enfants s'ébattre et se rouler dans les gazons. Nous vous laissons le soin de deviner ce que nous en pensons.*

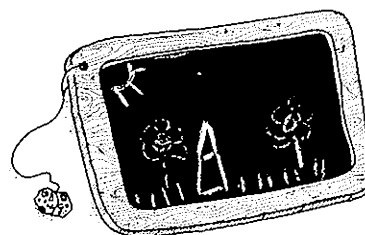
Pour ceux qui n'auraient pas de solution à ce problème, un propriétaire de chien a développé et lancé un dispositif pratique et d'un fonctionnement simple qui permet à chaque propriétaire de chien d'enlever lui-même la crotte de son animal, sans se salir. Tout renseignement peut être obtenu au poste de police, tél. 32 73 22.

JOURS DE REPOS PUBLIC

Sont suspendus les jours de repos publics:

- les travaux extérieurs tels que travaux agricoles, terrassements, fouilles, transports de matériaux, démolitions et constructions, etc.
- les travaux intérieurs bruyants et ceux, même non bruyants dans lesquels sont occupés des employés et des ouvriers.
- l'usage de tondeuse à gazon à moteur.

DANS NOS ÉCOLES ...



"Dessin de Patricia"

Date des examens 85

EXAMENS D'ADMISSION EN
CLASSE SUPÉRIEURE

Mercredi 19 juin

matin: orthographe, grammaire.

Jeudi 20 juin

matin: lecture expliquée,
math. épreuve A
après-midi: math. épreuve B



EXAMENS DES CLASSES SUPÉRIEURES

Judi 27 juin

matin: comptabilité
après-midi: allemand

Vendredi 28 juin

matin: math II

Lundi 1er juillet

matin: français I
math. I

Mardi 2 juillet

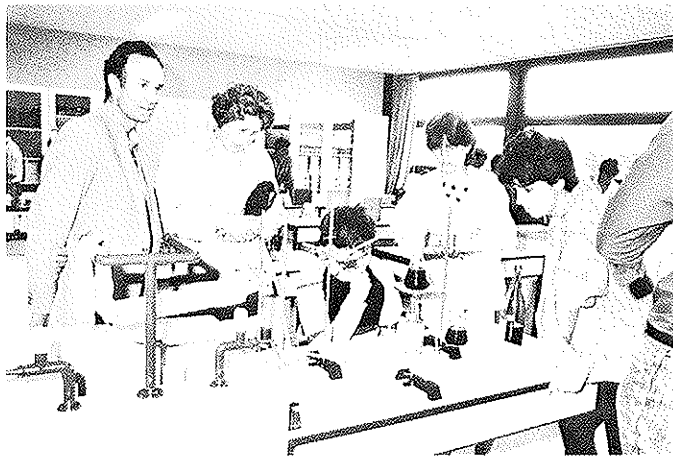
matin: français II

EXAMENS DES CLASSES PRIMAIRES

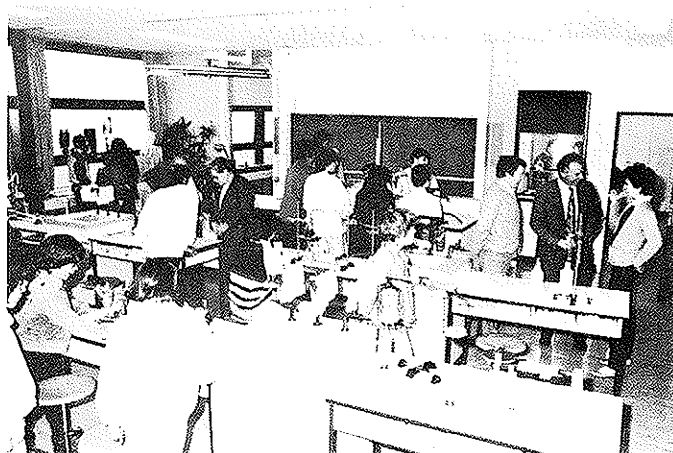
Mercredi 27 juin

matin: français
math.

Ce matin-là, les portes restèrent ouvertes ...



L'alambic distillait, les clous fondaient, la "la" vibrat à 40, le microscope détaillait un bostryche ...



... et une dizaine d'élèves expliquaient les montages, démontraient les expériences et présentaient les 2 dernières réalisations de l'équipement du collège du Mottier:

le laboratoire de sciences, ouvert aux élèves des grandes classes, équipé d'un riche matériel de physique, de chimie et de biologie;



le **labo-photo** comprenant 3 places de travail, utilisé cette année dans le cadre des heures à options.

Les nombreux parents présents ont pu se rendre compte de la qualité du matériel et du niveau de l'enseignement qui est prodigué dans des locaux spacieux, fonctionnels et esthétiquement très réussis.

Amitié

*Sur les murs de ma chambre
Sur mon coeur d'artichaut
Sur mes souvenirs d'école
J'écris ton nom*

*Sur mes amours passées
Sur ma joie de vivre
Sur mes émotions vécues
J'écris ton nom*

*Sur mes désirs cachés
Sur mon enfance gaie
Sur les amis sincères
J'écris ton nom*

*Et, indifférente à tant d'amour
Par ton insouciance tu me fais rêver
C'est toi que j'aime le plus
Amitié*

*Poème de Stéphanie Meillard
classe 9^{me} à options de M. Jaccottet*

Spectacle du mardi 2 avril 1985

donné par le théâtre de la Girandole, les clowns
Félicie et Luciano

"Le petit cirque"

Félicie, seule sur scène, avec ses affaires de clown, raconte sa mésaventure. Elle voulait être dompteuse, mais le

directeur du grand cirque refuse. Félicie décide de s'en aller. Luciano, son ami, part à sa recherche. Lorsqu'ils se retrouvent, ils décident de construire leur propre cirque "Le petit cirque".

Avec des moyens simples, les 2 clowns montent leur cirque. Chaque élément utilisé pour le montage est employé pour jouer (parasols, toiles de tente ...). Cela rend le montage plutôt comique, avec beaucoup de musique et très peu de paroles. Les enfants sont émerveillés. Le montage terminé, le spectacle peut commencer.

C'est d'abord un numéro d'équilibriste, lié à un numéro musical, où les deux clowns dialoguent avec leurs saxophones.

Deuxième numéro: «M. Muscle». Le formidable homme qui tord des barres de fer, se défait d'une chaîne cadenasée. Les enfants pris au jeu, s'exclament: «Ça doit lui faire mal!».

Ensuite, Félicie nous présente un numéro de magie: elle fait apparaître des balles de ping-pong entre ses doigts, jongle avec ces balles. Puis Félicie essaie d'attraper un poisson dans une grande caisse, mais chaque fois il la gicle ou lui mord le doigt.

Luciano prend la relève et nous présente un numéro de dressage avec le cheval Zouzou (Félicie). Le dressage tourne mal, Zouzou se met à bouder et se réfugie dans le public. Jeu de musique de Zouzou qui fait rire les enfants. Luciano, de son côté, essaie de faire revenir son cheval sur la scène, avec une carotte attachée à une ficelle au bout d'une baguette. Certains enfants se sont exclamés: «Il faut un sucre!!». Mais Luciano tente Zouzou avec sa carotte, qui finalement la croque et revient sur la scène terminer son numéro.

Au numéro suivant, les rôles sont inversés: Félicie est la dompteuse; Luciano, le tigre féroce, dans un costume à pois plutôt que rayé!!

Là aussi, le domptage tourne mal, le tigre s'échappe dans la foule. Les gosses hurlent. Impossible de ramener le tigre sur scène, Félicie lui tire dessus!

Le tigre tombe au sol et fait semblant d'être mort. Félicie, la dompteuse s'endort.

Au réveil, les deux se réconcilient.

Le spectacle se termine par un numéro de jonglage et d'équilibre. Musique d'ambiance, comme dans les grands cirques, jouée par Félicie au tambour.

Luciano monte au-dessus de sa tête un plateau avec 3 bols remplis de chocolat posé au bout d'une perche et le tient en équilibre sur son menton. Luciano descend dans le public; les enfants sont tenus en haleine. Puis tout à coup, il laisse tomber le contenu des bols sur les enfants: gros éclats de rire. Une pluie de confettis s'échappe des bols.

Le spectacle finit en musique, avec, au tambour, Luciano, et au saxophone Félicie.

Les enfants ont beaucoup apprécié cette histoire, car ils étaient souvent en contact avec Félicie et Luciano. Les gosses se prenaient au jeu et par moment croyaient aux "pouvoirs" des deux acteurs.

*Classe 1P1
de Mlle D. Chevalier*

Au restaurant de "Chez-les-blancs"

*Au restaurant de "chez-les-blanc"
Tout est blanc.*

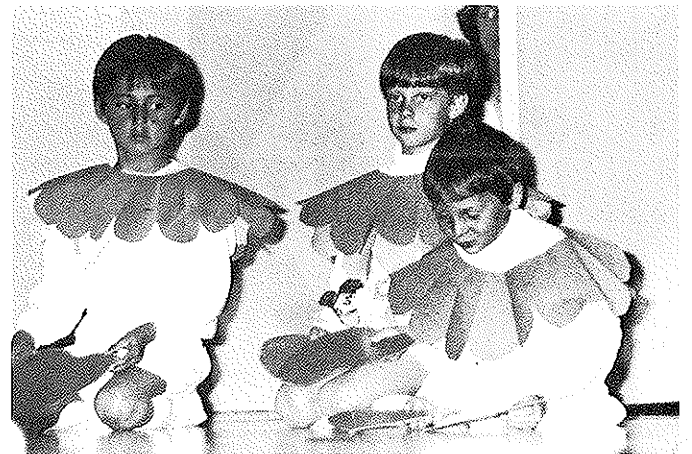
*J'ai trouvé
Vrai de vrai*

*Le cuisinier
Dans le blé,
Le médecin
Dans le pain,
L'écolier
Dans le lait,
Le mécanicien
Dans le gratin,
Le chauffeur
Dans le beurre,
L'électricien
bin bin bin
Dans le recoin
Du chien.*

*Richard
Classe 5P2 de Mlle F. Baetscher*

"Baba Yaga" au Mottier

Merveilleux cadeau que les élèves des classes enfantines des Planches et du Grand-Mont ont offert à toutes leurs mamans réunies, à deux jours de la Fête des Mères.



Les papas, grands-parents, oncles, tantes, frères et soeurs étaient aussi là, et c'est plus de 200 personnes qui vécurent près d'une heure de fraîcheur, de spontanéité et d'enthousiasme.

Les enfants racontèrent, jouèrent et surtout dansèrent l'histoire de "Baba Yaga", la cruelle ogresse qui voulait manger sa nièce!

Enfants-fleurs, enfants-arbres, enfants-lapins, tous ces jeunes acteurs se sont donné une peine immense pour apprendre, répéter, puis enfin interpréter, avec talent et plaisir, cette histoire de Rose Gelli.

Egalement un grand merci à Mme Emery et à Mlle von Krannichfeldt, maîtresses enfantines, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour préparer les costumes, mettre en scène et assurer la chorégraphie du spectacle.



Le conte se termina comme tous les contes, très bien; et c'est par des applaudissements nourris que tous remercièrent les quelque 40 enfants et leurs institutrices.

Joutes sportives



Rendez-vous tous au Châtaignier le vendredi 5 juillet, dès 8h., pour encourager les enfants dans les joutes inter-classes et assister aux matchs de football et de volley-ball entre maîtres et élèves.

A ne pas manquer!

Promotions

Vendredi 5 juillet 1985
à 19h.30 au collège du Mottier

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

- Savez-vous que la caisse-maladie SVRSM est une mutuelle?
- Qu'à ce titre, tous les assurés sont des membres?
- Qu'il y a 1079 membres dans la section Le Mont-Cugy?

Dans la période de profonde mutation du domaine des soins, du coût de la santé et des assurances maladie que nous vivons actuellement, les responsables de la section, MM. Baudin Emile, agent de section et Jan Pierre-André, président, vous invitent à participer à l'assemblée générale de la section, le vendredi 31 mai 1985. La convocation officielle figurera dans le prochain journal SVRSM.

Vous pourrez ainsi poser les questions auxquelles nous vous ferons un plaisir de répondre à votre satisfaction.

P.A. Jan

NOS SOCIÉTÉS

ARMES DE GUERRE

Activité jusqu'à fin 85

30 mai	Tirs militaires 17h.30-19h.30
1 juin	Tir en campagne Montheron 08h.00-11h.30 / 13h.00-15h.00
2 juin	Tir en campagne Montheron 08h.00-11h.00
6/13/20 juin	Entraînement Tir fédéral (pas de tirs militaires)
26/27 juin	Tir fédéral Coire
24 août	Tir à prix
7 sept.	Tir d'amitié
26 oct.	Soirée de clôture

Pour le Comité: G. Noverraz

LA FÊTE DES ABBAYES

se célébrera à l'Esplanade du Châtaignier
les 6, 7, 8 juillet 1985

Grande fête qui réunit tous les 2 ans les citoyens, enfants et amis de notre Commune qui souhaitent partager ensemble les joies de nos libertés et de nos traditions.

Chaque Abbaye de notre canton perpétue le souvenir de nos aïeux qui ont œuvré pour l'indépendance de notre beau pays de Vaud. Nous nous devons de célébrer et préserver l'une de nos traditions de base et de force qui ont abouti à l'indépendance de notre canton. Nous devons aussi garantir leur transmission, mais aussi les dynamiser et les adapter.

Les Abbayes Réunies, issues de la fusion de l'ancienne "Abbaye des Agriculteurs du Mont", fondée en 1712, avec celle des "Amis du Progrès" fondée en 1849, va retrouver une nouvelle jeunesse lors de sa prochaine fête par l'inauguration de sa **nouvelle bannière**.

Les Abbayes Réunies, constituées de plus de 220 membres, seraient heureuses d'accueillir en leurs rangs, et lors de cette prochaine célébration, tous citoyens et amis de notre commune enclins à partager le plaisir de se retrouver dans le tournoi viril des joutes du tir avec le respect et la fidélité au maintien de notre patrimoine.

Conditions d'admission:

Se présenter sur l'Esplanade du Châtaignier le samedi

6 juillet durant les tirs (avec ou sans fusil) et s'acquitter de la finance d'entrée, Fr. 150.-. La carte de fête, d'un prix raisonnable, est en sus de ladite finance.

PROGRAMME GÉNÉRAL:

Vendredi après-midi 5 juillet: Tir des Cadets

Ce tir est organisé au Châtaignier. Il est ouvert à tous les garçons, de nationalité suisse, domiciliés au Mont, ou fils de membre, nés en 1970, 1971, 1972 et 1973.

Ce tir sera effectué avec une carabine à air comprimé, mise à disposition par la Société avec l'aide compétente de moniteur.

Il sera proclamé **2 Rois du tir des cadets**. Ces 2 rois seront également couronnés le dimanche matin 7 juillet et participeront au banquet.

Samedi 6 juillet: Tir matin et après-midi

BAL de 21h.00 à 03h.00 conduit par l'orchestre "**Jack Berry**".

Dimanche 7 juillet:

9h.00 - Couronnement des ROIS, puis cortège jusqu'au temple.

10h.00 - Culte avec participation de l'Union Instrumentale du Mont.

11h.00 - Départ cortège pour la Place du Châtaignier, levée des danses, collation, etc.

12h.15 - Banquet.

puis Bal par l'Union Instrumentale.

19h.00 - Grand Bal avec "Les Intarissables" jusqu'à 1h.00.

Lundi 8 juillet

19h.30 - Départ en cortège de Coppoz pour le Châtaignier avec "l'Union Instrumentale".

20h.00 - Souper froid facultatif sous la cantine et nouveau grand bal champêtre animé par le groupe "Les Papillons bleus".

Que sur cette belle esplanade du Châtaignier, concours et festivités soient pour tous les "Montains" et leurs amis les signes de l'union, de la tradition et de la joie.

Le Comité des Abbayes

F.C. LE MONT

La fin de la saison footballistique approche à grands pas, et le moment me semble judicieux pour vous apporter quelques nouvelles de notre Club.

Beaucoup d'entre nous ont participé à nos désormais fameuses soirées et vous dire que ce fut une réussite est presque une banalité.

Nos 4 représentations de la Revue, dont deux avec souper, ont connu, en effet, un succès retentissant. Ce succès a été possible grâce à la collaboration de tous les membres du Club. Nos compagnes et amis ont aussi largement mis la main à la pâte! Que tout le monde soit ici chaleureusement remercié!

Après les festivités, sans transition, nous avons été replongés dans le championnat. Nos équipes connaissent des fortunes diverses. Ainsi notre première équipe a de la peine dans un groupe largement dominé par Moudon.

Mais heureusement d'autres formations visent encore la première place.

Le 16 mai, dans la joie et la bonne humeur, nous avons inauguré un nouveau style de rencontre: "**La Journée Familiale**".

Le but de cette journée est de réunir tous les gens qui, de près ou de loin, touchent au Club.

Nous espérons ainsi créer un véritable esprit de Club, resserrer les liens entre joueurs, entraîneurs, juniors et supporters. Mieux les gens se connaîtront et mieux le Club se portera.

Permettez-moi enfin de terminer ce bref tour d'horizon en vous rappelant notre Assemblée générale qui aura lieu le 7 juin au foyer.

*Le président
A. Brender*

Section juniors

Notre section juniors célèbre cette année son 25^{ème} anniversaire et vous propose du 19 au 23 juin un super programme.

Mercredi 19 juin après-midi

Tournoi de juniors D

Mercredi en soirée

Tournoi de foot pour tous à 6

Avec nos sociétés montaines et autorités communales (Inscriptions toujours possibles)

Jeudi 20 juin en soirée

Deux matchs et soirée dansante

avec nos juniors B et nos deux deuxième équipes

Vendredi 21 juin au soir

Deux matchs avec nos A et première

Suivi d'un grand bal DISCO avec sur place

Radio Thollon les Mémises

Samedi 22 et dimanche 23 juin

Notre traditionnel tournoi juniors C et E

pour lequel, Amis montains, comme l'an dernier, nous sollicitons votre aide pour l'hébergement de nos jeunes hôtes. Si vous êtes intéressés à prendre dans votre famille un ou deux gosses durant ce week-end, contactez notre secrétaire Mme Belet, rte de Cugy 5, Le Mont, tél. 33 04 61. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et participation à nos manifestations.

J.-M. Matthey

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

27 MARS 1985 — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quelques informations:

Monsieur Philippe Chappuis quitte le comité et passe le témoin à Monsieur Pierre-André Jan. Par ses idées novatrices, son caractère enjoué, ses initiatives toujours couronnées de succès, M. Chappuis a su, en l'espace de trois années de présidence, se faire apprécier par la population et les Autorités.

M. Jean Amiguet ne se représente plus au comité. Merci pour la somme considérable de travail accompli pendant de nombreuses années. Il est remplacé par M. Michel Page.

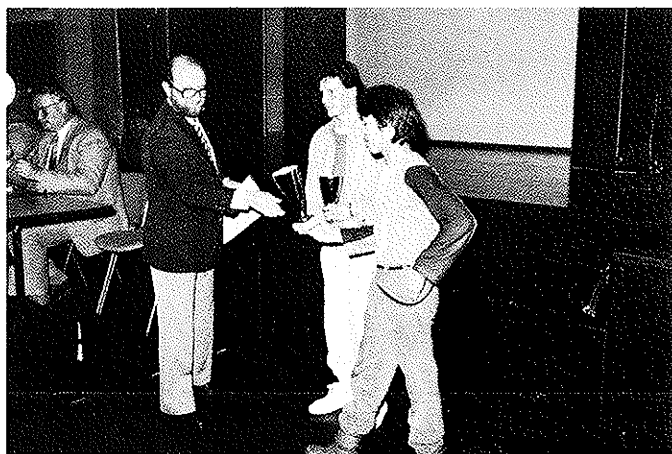
Bienvenue à bord du navire pour les deux remplaçants. L'équipage est ainsi formé:

MM. Jan Pierre-André, président
Barras Pierre, vice-président
Dupuis Pierre-André, caissier

Mmes Spänhauer Renée, secrétaire
Jost Marie-Louise

MM. Waldmeyer Jean-Paul
Page Michel

Le mérite sportif a été décerné simultanément à deux jeunes de notre commune. En effet, une médaille d'or aux championnats vaudois de judo et une médaille d'or aux championnats de gymnastique, obtenues respectivement par Gaël Randin et Christophe Glayre.



Félicitations à ces deux vainqueurs qui portent haut le renom du Mont-sur-Lausanne et qu'ils servent d'exemple à tous nos sportifs.

L'assemblée s'est terminée par la projection du film "La Broye" réalisé par M. Samuel Monachon. Les éloges et les émerveillements que n'auront pas manqué de diffuser les spectateurs éblouis et captivés par tant de belles images feront regretter à beaucoup de ne pas avoir été des nôtres à l'assemblée générale de la Sté de Développement.

*Le président
Pierre-André Jan*

La grande foire de mai

Le comité de la Société de Développement remercie la population du Mont pour sa participation massive à la Grande Foire de Mai.

Tout a commencé par la vente des géraniums, alors que les artisans et les sociétés locales endimanchaient leurs bancs. Un petit clin d'oeil à la météo de Cointrin pour ses alarmantes indications concernant le "front de pluie" à la porte du bassin lémanique, garantissant de fortes averses

pour le vendredi après-midi et encore des averses, mais moins fortes, pour le samedi. Tout le monde peut se tromper! C'était dans le bon sens et il a suffi d'ajouter l'optimisme pour que les exposants puissent quand même s'installer dehors. Nous n'avons toutefois pas osé mettre les consommateurs à la rue et c'est dans la grande salle que les musiciens de l'Orchestre champêtre "Les Diablerets" se sont réfugiés pour dégourdir leurs doigts et animer la journée en musique.

L'apéritif a débuté en fanfare, celle du Mont. La journée étant consacrée à la bonne humeur, il est bon de reprendre la remarque d'un invité qui constatait qu'un record venait d'être battu: 3 discours en moins de 5 minutes. Point n'était besoin d'en dire plus. La présence de M. le Préfet du district de Lausanne, M. Jean-David Husson, du Président du Conseil communal, M. Daniel Grosclaude, de M. le Syndic, M. Philippe Rauschert, de la Municipalité in corpore, des Députés au Grand Conseil habitant la commune, des Autorités religieuses et du Directeur des écoles prouve bien combien chacun avait à coeur de suivre notre appel à descendre dans la rue et venir faire avec nous "La Foire de Mai".

En avant-première de ce qui allait suivre, la troupe de la Fondation "La Feuillère" donnait déjà une ambiance de théâtre et de carnaval par son animation sur le "parvis" de la grande salle. Qui aurait pu imaginer que les enfants et les mamans du Mont feraient preuve d'autant d'enthousiasme et de qualités pour le concours de déguisements? Pas nous en tout cas. Attendre 30 enfants, en prévoir 50 et en recevoir 161. Fabuleux! A eux seuls, les Zorros, Supermann et autres caïds, les Pierrots et les clowns dépassaient largement nos pronostics. Le spectacle de cette "cour des miracles du pays des Mille et Une Nuits" défilant sur la place du Petit-Mont derrière l'orgue de barbarie restera gravé dans bien des mémoires. Et quel drôle de jury qui encourage par des prix la prolifération des insectes tels que chenilles, guêpes, etc. Mozart ne s'y retrouvait plus au milieu des égyptiennes, chinois et chinoises, arabes, indiennes et titis parisiens. La tour de Babel! Mais l'actualité était présente! L'écologie y trouvait son compte, la poubelle ambulante n'a-t-elle pas gagné le prix de l'originalité? Et je suis d'accord avec toi, petit clown qui me disait en guise d'au revoir, en me regardant dans les yeux avec provocation: le jury s'est trompé.

C'est vrai! Tous les enfants méritaient le premier prix. Et tous les parents méritent nos félicitations. Un grand merci à Mme Micheline Presset qui, par sa générosité, permettra à quelques 20 enfants d'aller vivre une belle aventure lors de leur baptême de l'air.

Mais la fête n'était pas finie! Il appartient à la Société de Développement de créer des contacts entre les Montaines et les Montains. C'est pourquoi nous avons un bal gratuit prévu jusqu'à deux heures du matin. La salle était trop grande! Mais au moins, les quelques personnes présentes auront apprécié l'excellent orchestre "Les Mousquetaires". Et puis finalement, quoi de plus agréable que de pouvoir danser tous les tubes à la mode où il y a de la place? Intercaler deux danses avec une "petite pistée" au Bar des Dragons, voilà qui devrait faire envie à tous celles et ceux qui seront des nôtres à la **Grande Foire de Mai 1986**.

Le Comité

Nous savons que plusieurs lecteurs de ce journal ont été sensibles à la publication successive de photographies anciennes de notre Commune et de nos écoles. Nous pensons que, dorénavant, nous pourrions vous

faire pénétrer discrètement dans nos archives et, vous livrer ainsi quelques passages savoureux ou pénibles de la vie communale d'antan et les préoccupations des responsables de l'époque.

Il a été arrêté en Corps de Commune
le 20 août 1730 que tous ceux qui
seront attrapés en coupant du bois aux
bois de l'hôpital de quelle espèce que soit
son condamne quinze bache à savoir
dix bache au profit de la Commune
et cinq bache au révélateur, et si l'on
découvre un communier qui qui ne
rapporta pas ceux qui l'aura ~~trouvé~~
trouvé payera lui même la faute
judite

Il a encore arrêté le jour que dessus
que ceux qui enverront des enfants
à la chasse du loup ^{l'on} seront condamnés
à vingt sol d'amende

Il a été arrêté en Corps de Commune le 20 août 1730 que tous ceux qui seront attrapés en coupant du bois au "Bois de l'Hôpital", de quelle espèce que soit, soit condamné à quinze Bache, à savoir dix au profit de la Commune et cinq Bache au révélateur et si l'on découvre un com-

munier qui ne rapportera pas ceux qui l'aura trouvé payera lui-même la faute du dit.

Il a encore arrêté le jour que dessus, que ceux qui enverront des enfants à la chasse du loup seront condamnés à vingt sol d'amende.